



Contre la précarité des personnels et des moyens aggravée par le rectorat : SUD éducation 59/62 soutient les actions en cours

Que ce soient les écoles Viala, Desmoulins et Duruy à Lille ou très récemment les personnels du collège de Saint-Étienne au Mont, les communautés éducatives mobilisées ont montré et montrent, par leurs luttes exemplaires (grèves, occupations, rassemblements, tracts, etc) que la soumission aux diktats rectoraux de suppressions d'emplois précaires (AED, assistant-es d'éducation et CUI, contrats uniques d'insertion) n'est pas une fatalité.

SUD éducation 59/62 soutient pleinement les personnels et parents d'élèves des écoles et établissements en lutte contre ces suppressions d'emplois et donc de moyens. Leurs luttes sont les nôtres.

SUD éducation 59/62 appelle donc tous les personnels de l'éducation à les rejoindre dans l'action afin d'étendre des mouvements qui se veulent fédérateurs.

Dans ce but, et parce que le rectorat, pour retarder ou éviter la mobilisation, pratique la rétention d'informations, SUD éducation 59/62 est à l'origine d'une demande d'audience intersyndicale sur ces sujets (signée par la quasi-totalité des organisations). N'ayant toujours aucune réponse, les organisations signataires discutent d'un rassemblement d'ampleur devant le rectorat. Il en sera débattu très prochainement lors d'une réunion intersyndicale à l'invitation de SUD éducation 59/62.

En effet, ne siégeant pas au comité technique paritaire académique (CTPA) malgré sa représentativité (c'est d'ailleurs un des enjeux des élections d'octobre 2011), c'est par les personnels des écoles et établissements concernés que SUD éducation 59/62 a pris connaissance d'un réel plan « social » concernant les personnels précaires de l'académie : les chiffres, comme les annonces, baignent dans un flou savamment orchestré, mais plus de 1500 postes seraient supprimés.

Assistant-es d'éducation (AED), personnes sous contrat unique d'insertion (CUI) avec par exemple mais pas seulement des missions d'assistant-es de vie scolaire (EVS/AVS), enseignant-es contractuel-les... toutes les catégories d'emplois précaires sont touchées !

Ce sont les zones d'éducatives prioritaires, là où les besoins sont les plus criants, qui sont les plus atteintes.

Résumons : après avoir fait du « grand ménage » dans les postes statutaires, le rectorat, maintenant, s'attaque aux personnels les plus précaires dans les zones les plus touchées par la précarité.

Et ce n'est pas les contre-vérités du rectorat, qui parle de « redéploiement » ou de « défense de projet lors des comités de pilotage » qui masquera la réalité.

L'administration centrale fait une nouvelle fois la preuve de sa brutalité en entretenant le plus grand flou pour éviter toute contestation, en tentant de nier sa responsabilité, en adressant de froides lettres-types pour annoncer la « non reconduction du contrat » ou encore en se justifiant hautainement par des chiffres, toujours des chiffres, sans considération pour la réalité humaine.

Alors que nous revendiquons des moyens face aux besoins, l'administration répond enveloppe budgétaire, contraintes et restructuration.

Ça ne doit pas durer ! SUD éducation 59/62 revendique :

- la titularisation sans condition pour les personnels qui le souhaitent ;**
- *a minima*, la reconduction de tous les contrats et leur revalorisation ;**
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi et la création des postes statutaires nécessaires au fonctionnement des écoles et établissements.**